

maintenant? Ce sont ces contradictions qui font que la Chambre et le pays ont tant de mal à distinguer la réalité du rêve.

Ce ne sont là que quelques-uns des motifs qui militent en faveur d'un examen complet et détaillé de l'état véritable de nos forces armées. C'est à leur renforcement que sera consacré le gros des lourds impôts prélevés en ce moment par le Gouvernement. Du discours du trône on peut conclure que nous aurons l'occasion, vers le début de la session, de parler de la défense nationale. Un passage du discours du trône nous apprend que la Chambre sera saisie de mesures portant sur l'envoi en Europe de la 27^e brigade; cela devrait,—je souhaite qu'il en soit ainsi,—fournir l'occasion d'une discussion très complète sur la défense nationale. J'ai soulevé la question aujourd'hui parce que, à mon avis, son examen ne doit pas attendre une date ultérieure à laquelle la Chambre serait saisie d'une mesure visant exclusivement une fin précise. De nouveau, je demande que, sans attendre la fin du présent débat, une commission parlementaire soit constituée en vue d'examiner les dépenses relatives à la défense et toutes les questions connexes. Les résultats extrêmement restreints obtenus jusqu'ici avec des sommes énormes ne nous permettent plus de douter qu'il y ait lieu de charger une commission d'enquêter sur les dépenses aux fins de défense, afin que les représentants élus du peuple,—c'est à eux qu'incombent les responsabilités,—puissent disposer de renseignements sûrs quant aux résultats obtenus avec les énormes dépenses que nous consentons.

Une chose sur laquelle le discours du trône garde un silence étonnant c'est la question des pensions des anciens combattants. Lors- que j'ai soulevé la question le 30 juin, jour où nous savions que nous allions ajourner jusqu'en octobre, voici les propos qui ont été échangés, comme en fait foi la page 5130 du hansard:

M. Drew: ...je demande au ministre de régler la question en nous assurant qu'il verra à la réunion d'octobre, à présenter une mesure qui assure aux anciens combattants une augmentation générale établie selon un pourcentage conforme à la hausse du coût de la vie.

Après avoir dit que sa déclaration ne pouvait pas lier le Gouvernement, le ministre des Affaires des anciens combattants a déclaré:

J'ai bien dit que les vœux du comité, qui embrassent la question dont vient de parler le chef de l'opposition, ont été soumis au Gouvernement, qui les étudiera.

Étant donné l'assurance que le Gouvernement étudierait ces vœux, nous étions donc parfaitement fondés à croire, si vraiment le Gouvernement a l'intention d'intervenir à

[M. Drew.]

cet égard, que le discours du trône comprendrait une indication des intentions du Gouvernement. J'espère que l'absence de toute allusion à la question ne veut pas dire qu'on n'étudiera plus une question qui doit intéresser au plus haut point chaque membre de l'assemblée.

A un moment où, enfin, le Gouvernement se décide à supprimer l'évaluation des ressources dans le cas des titulaires de la pension de vieillesse âgés de 70 ans ou plus, on applique aux anciens combattants cette évaluation honteuse et injuste avant de compenser, pour ceux qui sont dans la misère, la perte de puissance d'achat subie du fait de l'inflation.

Une pension de base suffisante est une question de droit, non pas de charité. Les pensions ne sont pas versées sur une même base à tous les anciens combattants. Le montant de la pension dépend de la gravité des blessures, du degré d'invalidité. Dans ces conditions, s'il est une partie de la population canadienne qui ait droit à compensation par suite de la dévalorisation du dollar, ce sont bien ces pensionnés qui, à cause des services désintéressés qu'ils ont rendus au pays,—services qui ont entraîné leur invalidité,—ont tellement besoin d'une pension de base convenablement adaptée à la hausse actuelle du coût de la vie.

La situation actuelle doit être bien humiliante pour tous les membres de la Chambre qui sont disposés à approuver une telle attitude intolérable envers ceux qui ont le plus droit à notre considération. La façon de traiter nos anciens combattants, le refus d'apporter une mise au point générale de leur pension qui tienne compte du coût de la vie, présentent un contraste saisissant avec ce que le Gouvernement a fait dans d'autres cas et ce qui est manifestement le seul objet véritable d'une seconde session de la Chambre. J'aime à croire que l'absence de toute mention de cette nature dans le discours du trône n'indique pas que le Gouvernement est peu disposé à remédier à cette situation.

Je n'ai pas l'intention d'étudier en détail les sujets mentionnés dans le discours du trône qui pourront évidemment être discutés de façon plus satisfaisante lorsque nous serons saisis des mesures ministérielles qui s'y rapportent. Je le répète, le discours du trône ne soulève aucune question nouvelle. De fait, on nous a très peu renseignés sur les sujets qui, tous le savaient, devaient être étudiés.

Il est cependant une question précise qui, même si elle n'a été mentionnée qu'en passant dans le discours du trône, constitue cependant, avec la défense nationale, l'objet le plus important et le plus urgent de nos pro-